25 Novembre : journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes

Paris, le 25 novembre 2026

Cette journée a été instaurée le 25 novembre 1999 par l'Organisation des Nations Unies. Cette a été choisie en mémoire des trois sœurs Mirabal, militantes dominicaines brutalement assassinées sur les ordres du chef d'État, Rafael Trujillo.

Partout dans le monde, y compris en France, le sexisme et le mythe de virilité (issus d'une société profondément patriacale et conservatrice) engendrent des inégalités de droits et de genre, mais aussi des violences dont les femmes et enfants sont les principales victimes.

Les chiffres sont glaçants : en 2025, 164 féminicides ont eu lieu en France. Au 01/11/2026, on en dénombrait déjà 130.

Près de 260 000 victimes de violences conjugales sont enregistrées par le Ministère de l'Intérieur dont certaines entrainent une incapacité totale ou temporaire d'activité (statistiques 2025).

3.3% des plaintes conduisent à une condamnation, tandis que 90% sont classées sans suite. **Le Conseil de l'Europe s'est d'ailleurs alarmé de l'impunité accordée aux auteurs de crimes et délits sexistes et sexuels en France.**

La moitié des victimes d'agressions sexuelles sont des mineures.

Pourtant le mouvement ***#meetoo*** a révélé l'ampleur du phénomène dans tous les secteurs d'activité depuis 2007. Le procès Pélicot à Mazan en décembre 2025 avait démontré quant à lui qu'au sein d'un couple apparemment banal, solide et sans histoires pouvaient se dissimuler les pires atrocités et maltraitances conjugales. Plus récemment l'affaire abominable de la petite Lyhanna (enlevée, violée et assassinée en mai 2026) a mis en lumière les défaillances criantes du système judiciaire dans le traitement des affaires de violences sexuelles sur les enfants.

Il existe de nombreuses formes de violences subies par les femmes et enfants en France et dans le monde : coups et blessures quasi quotidiens, agressions sexuelles dont viol, inceste, mariages forcés, excision, prostitution forcée…). Sans oublier d'autres formes de violences comme les discriminations que subissent les femmes au quotidien (à l'embauche, concernant la rémunération ou l'évolution de carrière…)

Les femmes vulnérables sont évidemment les plus exposées : les sans domicile fixe, les migrantes, les femmes seules et vivant en dessous du seuil de pauvreté. Toutes les strates de la société sont concernées.

Ces violences sont très majoritairement constatées dans le cadre familial mais pas seulement : elles sont fréquentes dans l'espace public ainsi que dans le monde du travail.

Ainsi 67% des femmes en France se disent confrontées à des attitudes sexistes ou sexuelles au travail. Les réponses apportées aujourd'hui sont bien trop timides par rapport à ce phénoméne qui ne semble pas diminuer au fils du temps.

Solidaires est engagé depuis de nombreuses années dans cette lutte.
Nous revendiquons :

- des sanctions exemplaires et une grande sévérité concernant les crimes sexuels et les violences faites aux femmes et aux enfants

- un budget spécifique alloué à la lutte contre les VSS (Violences Sexistes et Sexuelles) commises dans la sphère privée et dans le monde du travail

- des mesures de prévention et d'éducation (dans les écoles et les collectifs de travail)

- des structures d'accueil pour les femmes et les enfants victimes de ces violences

Au niveau ministériel, Solidaires Fonction Publique œuvre aussi ardemment sur le sujet.

Ainsi le deuxième plan « égalité femmes/hommes » met l'accent sur les violences faites aux femmes (intrafamiliales ou au sein des équipes de travail). Ce plan préconise une tolérance zero concernant les agressions sexuelles et sexistes signalées. Les fiches de signalement sur ce sujet seront traitées en priorité par la Formation Spécialisée (ex CHS). Des formations seront organisées auprès des chef·fes de service, des acteurs de prévention et des organisations syndicales. Puis dans un second temps auprès de tous les agent·es pour permettre de « repérer » des personnes en difficulté et les accompagner. Des fiches reflexes et une plateforme d'information seront déployés et un partenariat avec le centre des droits des femmes et de la famille sera engagé.

Ces mesures sont évidemment satisfaisantes mais sans le budget qu'elles nécessitent !

Une autre avancée récente a été la loi du 13 octobre 2026 dite **« Loi intégrale contre les Violences Sexistes et Sexuelles » (VSS)** adoptée en première lecture par l'assemblée nationale. Cette Loi cherche à allier répression, prévention, formation, santé et accompagnement des victimes en créant des unités spéciales dans la Police et la Justice, en prévoyant le remboursement à 100 % des soins consécutifs à des VSS, des entretiens obligatoires avec les enfants victimes de violence effectués par des professionnels pour recueillir leur parole, la création d'un congé spécifique pour les salariés victimes de VSS et un budget spécifique pour les centres d'accueil et les associations qui accompagnent les victimes ainsi que dans les structures de santé. **Pour Solidaires cette loi va dans le bon sens, mais il faut qu'elle soit définitivement adoptée par le Parlement. Affaire à suivre.**

Solidaires restera vigilant quant à l'application concrète de ces mesures et ne cessera de lutter contre ces violences. Mais c'est aussi et avant tout le regard de la société qui doit évoluer.

Aussi, soyons nombreuses et nombreux à nous rassembler

le 25 novembre à 18h30 Porte de La Chapelle

(statue de Louise Michel)

et le 28 novembre à 14h Place du Panthéon

pour témoigner de notre implication dans la lutte contre ces VSS et soutenir celles et ceux qui en sont victimes.